

Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette
9 décembre 2014 - 19h30
Ecole élémentaire 9 rue Jomard 75019 Paris

Réunion animée par **Jérôme AMORY**, Délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette et élu de l'arrondissement.



ORDRE DU JOUR

- Introduction de François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement
- Présentation du Budget Participatif Parisien par Mahor CHICHE, adjoint au Maire chargé de la démocratie locale
- Retour sur l'activité et les projets du Conseil de quartier, par l'équipe du Groupe d'animation
- Tirage au sort des membres du collège habitant

INTRODUCTION PAR FRANÇOIS DAGNAUD, MAIRE DU 19EME ARRONDISSEMENT

Le Maire rappelle que le 19^{ème} arrondissement est pionnier en matière de démocratie locale et l'équipe municipale souhaite aujourd'hui faire évoluer la formule en mettant en place une nouvelle organisation pour les habitants qui animent et prennent les initiatives au sein de leur Conseil de quartier. Un 11^{ème} Conseil de quartier est né, et une nouvelle charte a été votée en juin. Elle permet de donner plus d'autonomie au Groupe d'animation et donne une majorité aux représentants des habitants. En effet le groupe d'animation composé de 21 personnes sera constitué de 11 habitants tirés au sort. Ce sont eux qui désigneront les 10 membres du 2^{ème} collège, constitué des « forces vives » du quartier, issues de la vie culturelle, de la vie économique ou résidentielle du quartier. Ce sont les acteurs du territoire, l'objectif étant de fédérer toutes les compétences. L'ancien 3^{ème} collège, composé de représentants politiques, a été supprimé. François DAGNAUD indique enfin que de nouvelles missions ont été confiées aux Conseils de quartier, qui devront assurer l'accueil des nouveaux habitants de leur quartier et les rendez-vous de proximité afin de favoriser le dialogue et les échanges.

Le Maire évoque le Budget Participatif Parisien lancé par Anne Hidalgo, qui permet de rendre la démocratie plus participative : 5% du budget d'investissement est mis entre les mains des Parisiens pour mieux répondre aux besoins. L'édition 2015 apporte deux nouveautés : les projets seront proposés par les Parisiens eux-mêmes, à titre individuel ou collectif ; et le dispositif intègre un volet concernant l'arrondissement, pour lesquels l'équipe municipale a travaillé à dégager un budget qui s'élèvera à 3 millions d'euros

François DAGNAUD aborde enfin la question du marché de Joinville, et note l'attachement de tout l'arrondissement à ce marché, malgré les difficultés qu'il connaît, étant trop à l'étroit. Il indique qu'il a pris la responsabilité de désengorger le marché et souhaite être dans le dialogue avec les commerçants et les habitants. La concession d'exploitation est renouvelée en 2015. C'est l'occasion de remettre tout à plat et de mener une réflexion globale : une commission extra municipale permettra de mettre à contribution les commerçants sédentaires, les commerçants du marché, la préfecture de police, les pompiers... Au nord de l'arrondissement, un nouveau quartier a été créé, et plus de 1100 logements vont être livrés entre juin et septembre, avec une nouvelle desserte en transport. Le marché Crimée-Curial pourra accueillir les commerçants qui ne trouveraient plus de place à Joinville.

Pour finir, le Maire annonce qu'une convention a été passée avec la fondation PSG sur le TEP Reverdy. Diverses activités seront ainsi proposées aux jeunes : aide aux devoirs, accompagnement, activités sportives...

PRESENTATION DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN

Par Mahor CHICHE, adjoint au Maire chargé de la démocratie locale

Le budget participatif représentait, en 2014, 20 millions d'euros. 15 projets ont été soumis au vote des Parisiens et 9 projets ont été retenus.

En 2015, ce sont les Parisiens qui proposent leurs idées. Les projets peuvent être à l'échelle parisienne ou localisé dans un arrondissement. Ils doivent relever du budget d'investissement uniquement, et ne peuvent donc pas entraîner des coûts de fonctionnement.

Tous les Parisiens, sans condition d'âge ou de nationalité, peuvent proposer des projets et voter. Ces projets peuvent être portés par des habitants, des collectifs, des associations ou encore des conseils de quartier.

Calendrier

- **Janvier 2015** : ouverture de la plateforme « Madame la Maire j'ai une idée ». Les Parisiens déposent leurs projets jusqu'au 15 mars 2015.
- **Printemps** : expertise technique des projets pour sélectionner les projets soumis au vote. Les services de la Ville de Paris étudient chaque projet après un premier avis juridique et budgétaire.
- **Septembre** : vote des projets par les Parisiens. Tous les Parisiens peuvent voter pour les projets d'envergure parisienne. Pour les projets concernant uniquement le 19^{ème}, pourront voter les habitants du 19^{ème} ainsi que ceux qui y travaillent.

Questions/remarques

Que va devenir le bâtiment quai de l'Oise ?

Il accueille un EHPAD, qui a d'ores et déjà ouvert ses portes, ainsi qu'une crèche et un jardin partagé.

Y'a-t-il un nombre de projet limité ?

En 2014, les projets étaient proposés par la Ville. En 2015, ils seront proposés par les habitants, et le nombre de projet dépendra donc de leur mobilisation. Les projets devront toutefois respecter les critères établis préalablement. Chaque projet sera budgétisé par les services de la Ville.

Comment va être communiquée la démarche ?

La démarche va être communiquée via les supports habituels : panneaux Decaux, site Internet, affiches dans les lieux institutionnels Ville de Paris, réseaux sociaux... Des informations spécifiques seront réalisées auprès des centres socioculturels, les centres d'animation...

Quelle est la répartition par arrondissement ?

Il y a des projets parisiens et des projets qui ne concernent qu'un seul arrondissement. Le nombre de projets de l'une et l'autre catégorie dépendra des habitants.

Quelle est la nature des projets ? Peuvent-ils être intergénérationnels ?

Dès lors qu'ils relèvent du budget d'investissement, les projets peuvent être de toute nature et notamment intergénérationnels, c'est une très bonne idée.

Comment obtenir de l'aide pour construire un projet ?

Vous pourrez faire appel aux agents de la Ville qui seront formés pour cela. Nous prévoyons d'assurer des permanences d'information.

Comment mettre en avant les projets que nous présentons ?

Il est en effet nécessaire de porter les projets après les avoir présenté. Il peut être utile de déposer un projet avec le Conseil de quartier afin de lui donner du poids.

Comment déposer un projet ?

Une plateforme Internet sera ouverte début 2015 pour permettre à chacun de déposer des projets. Au printemps, les projets seront étudiés par les services avant d'être soumis au vote en été.

Les projets votés ont-ils une date limite de réalisation ?

Les projets votés en 2014 commenceront à être réalisés en 2015. Le temps de mise en œuvre de chaque projet va certainement varier selon les cas, certains projets nécessitant un travail en amont plus important que d'autres, l'accord d'une copropriété, etc....

Un projet d'investissement intègre nécessairement quelques coûts de fonctionnement, ne serait-ce que pour l'entretien. Comment faire ?

En effet, l'entretien courant peut être compris dans le projet d'investissement, mais il faut veiller à ce qu'il soit le plus faible possible. Il est par exemple impossible de financer les ressources humaines dans le cadre de ce dispositif.

RETOUR SUR L'ACTIVITE ET LES PROJETS DU CONSEIL DE QUARTIER, PAR L'EQUIPE DU GROUPE D'ANIMATION

Jérôme AMORY détaille le fonctionnement du groupe d'animation du Conseil de quartier. Il indique qu'il est important que les réunions plénières aient lieu régulièrement. Elles se tiennent en alternance au sein de 3 écoles différentes afin d'aller au plus près des habitants. Chaque année, le Conseil de quartier du mois de juin/juillet est consacré à Paris Plage, afin de permettre aux habitants du quartier de s'approprier au mieux ce dispositif parisien qui permet à de nombreux enfants d'être en vacances en bas de chez eux.

Jérôme AMORY rappelle que le quartier est très vivant et animé et qu'en conséquence, le Groupe d'animation a décidé de ne pas mettre l'accent sur les animations, à l'exception de Kiosqu'omadaire, qui permet à une association de proposer une animation sur le kiosque de la place de Bitche (musique, conte, poésie, jeux...).

Eric ADJEMIAN explique le fonctionnement de Kiosqu'omadaire, qui permet d'animer le kiosque de la Place de Bitche un dimanche sur deux d'avril à mars, avec des associations du quartier. Il indique qu'il aimerait également mieux valoriser le Groupe d'animation lors des kiosqu'omadaire, afin de le rendre plus visible et accessible aux habitants. Il appelle le nouveau groupe d'animation à être vigilant sur ce point.

Anne-Marie RODENAS, membre du collège associatif depuis 2002 avec l'association Cafézoïde, indique que le Conseil de quartier a déjà mené à bien beaucoup de projets. Elle espère que le nouveau groupe d'animation pourra porter des projets qui n'ont pas encore pu aboutir, comme la création d'une bagagerie pour les SDF. Elle estime que le Budget Participatif donne un nouvel élan à la démocratie locale et aux Conseils de quartier.

TIRAGE AU SORT DU COLLEGE HABITANT DU GROUPE D'ANIMATION

Renouvellement du collège « habitants » du groupe d'animation du Conseil de quartier par tirage au sort

Les 11 membres du « collège habitant » vont être tirés au sort. Afin de respecter la parité, deux urnes sont installées, l'une pour recueillir les bulletins des candidates, l'autre pour recueillir les bulletins des candidats.

Cinq bulletins sont tirés au sort dans chaque urne. La désignation du 11ème membre se fait après le mélange des bulletins restants des deux urnes.

Résultat du tirage au sort

Les 11 membres du collège habitants du groupe d'animation sont :

- GALLOU Jean-Claude
- RAPACIOLI Etienne
- OZANNE Claude
- MERCIER Jean-Christophe
- ADJEMIAN Eric
- LASKAWIEC Alain
- LAFFAILLE Huguette
- LEHMEDEN Emmanuelle
- HESTIN Catherine
- RIPE Jacqueline
- MALTAVERNE Elisabeth

Ils sont désignés pour un mandat de trois ans et seront réunis prochainement afin que chacun se présente et que les nouveaux membres puissent prendre connaissance des différents dossiers en cours.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 28 66 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

